



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 septembre 2010
D - 20100467

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/09/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 27 septembre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (présent jusqu'à 18h40), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK (présente jusqu'à 17h25), Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (présente jusqu'à 18h), Mlle Laetitia JARTY (présente à partir de 18h40), M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Pierre LOTHAIRE, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Pierre HURMIC,

***Rapport annuel de l'exercice clos au 31 décembre 2009.
Electricité réseau distribution France. Information du Conseil
Municipal.***

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par convention de concession du 22 janvier 1993, vous avez confié à EDF GDF Service Gironde, sous forme d'une concession de délégation de service public, la distribution de l'électricité sur le territoire communal.

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire a transmis à l'autorité délégante son rapport annuel d'activité.

C'est désormais la société anonyme Electricité Réseau Distribution France, créée le 1^{er} janvier 2008, qui gère le réseau.

1- Les faits marquants

L'hiver 2008 – 2009 a été marqué par d'abondantes chutes de neige et deux tempêtes successives de forte intensité qui ont causé des dégâts importants aux réseaux électriques.

Par la mobilisation de ses équipes, ERDF a rétabli le courant deux fois plus vite qu'en 1999 respectant son engagement de réalimenter en moins de 5 jours 90 % des clients affectés par des interruptions de fourniture.

Les autres éléments marquants de l'année :

- Les investissements ont augmenté pour moderniser les réseaux électriques et réparer les dégâts causés par Klaus,
- La mise en œuvre des nouvelles modalités de facturation des raccordements pour toutes les collectivités. Ces modalités de facturation des raccordements au réseau public de distribution d'électricité ont été mises en place au 1^{er} janvier 2009 par voie législative et réglementaire,
- La croissance des demandes de raccordements des producteurs photovoltaïques a été exponentielle,
- L'augmentation de la dotation d'EDF aux Fonds départementaux de solidarité pour le logement (FSL) de 2 millions d'euros. Pour le département de la Gironde, la contribution progresse de 15.4 % en un an et atteint 536 500 €.

2- Les clients de la concession

Les producteurs fournissent de l'électricité au réseau de distribution publique, à partir d'installations de production d'électricité raccordées sur les réseaux basse ou haute tension. Cette production d'électricité décentralisée qui est injectée sur le réseau de distribution publique est en forte progression sur 2009 comme en témoigne la multiplication par 7 au niveau national des raccordements des petits producteurs d'énergie photovoltaïque. Dans le département, le nombre de producteurs de photovoltaïque est passé de 266 en 2008 à 1 282 en 2009.

Le nombre de consommateurs a globalement diminué de 0.2 % (158 008 clients raccordés) mais leur consommation a augmenté de 1.8 % (1.448 millions de kWh) du fait des conditions climatiques rigoureuses.

Les tarifs réglementés de vente de l'électricité, fixés par les pouvoirs publics, ont augmenté au 15 août 2009 de 0,2 centime d'euro TTC en moyenne par kWh pour les particuliers (tarif « bleu

»), soit une augmentation modérée de 1,9 %. À titre d'illustration, l'impact de ce mouvement tarifaire pour un foyer logeant dans une habitation de 100 mètres carrés est compris entre 0,5 et 1,5 euros TTC par mois en moyenne, selon les usages et la consommation d'électricité.

3- Le patrimoine de la concession

Le réseau public est constitué :

- de 983 871 mètres de réseau basse tension dont 9 944 mètres mis en service en 2009,
- de 501 106 mètres de réseau moyenne tension dont 8 169 mètres mis en service en 2009,

Au total, le montant des investissements bruts sur le territoire de la concession s'élèvent à 13 730 K€ en 2009 (12 414 K€ en 2008).

4- Le rapport financier

Produits d'acheminement d'énergie (en K€)	2009	2008
Recettes	44 562	44 413
raccordements et prestations	2 705	3 076
Autres produits	11 082	11 678
Contribution d'équilibre	11 164	4 652
Total des produits	69 515	63 821
Consommation en provenance de tiers	39 070	32 083
dont Redevance de concession	67	62
Impôts et taxes	3 507	3 786
Charges de personnel	12 863	12 668
Dotations d'exploitation	12 706	12 480
Autres charges	2 039	1 562
Total des charges	70 185	62 579
Résultat	- 670	1 242

La situation générale de la concession s'est nettement dégradée. Au-delà du résultat, déficitaire de 670 K€, l'évolution de la contribution d'équilibre est l'élément clé du rapport financier. La contribution d'équilibre représente le montant qu'il serait nécessaire d'affecter à la concession pour équilibrer ses produits et ses charges pour un niveau de tarif équilibrant l'ensemble des charges des concessions. En clair, il s'agit de la contribution du réseau national à la concession bordelaise. Plus cet élément progresse, plus le déficit à supporter est en réalité important. Cette évolution est largement liée aux achats d'énergie réalisés pour couvrir les pertes du réseau : 7 538 K€ en 2009 (0 en 2008) au moment des tempêtes.

La redevance versée à la Ville de Bordeaux se monte à 67 199 € en 2009 (+ 8% par rapport à 2008).

Pour votre complète information, vous trouverez ci-annexé le compte rendu d'activité 2009 de la concession.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 septembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Hugues MARTIN
Adjoint au Maire

